

BULLETIN D'ADHÉSION - AMAP d'Aix-en-Provence - 2021

contact@amap-aix.fr

Informations adhérent

Nom :

Prénom :

Adresse email :

N° téléphone :

Adresse postale (*facultatif*) :

Nom de la personne réalisant le paiement (si différent du nom de l'adhérent principal) :

Engagements

L'adhérent s'engage à :

Respecter la charte de l'AMAP,

Participer à au moins 2 permanences pour la distribution hebdomadaire,

Participer à la vie associative.

Cotisation annuelle

Chèque libellé à l'ordre de : **AMAP d'AIX EN PROVENCE**

Montant de la cotisation annuelle : **10€**

Le _____ à _____

Signature :

La signature de ce bulletin d'adhésion vaut pour **acceptation des termes du règlement intérieur** de l'association, disponible sur notre site internet (www.amap-aix.fr).

Pour rappel des objectifs et valeurs d'une AMAP vous pouvez vous référer à la charte AMAP jointe au mail avec le bulletin d'adhésion.

Une AMAP nécessite d'investir du temps et de l'énergie dans la vie associative et de raisonner plus collectivement dans sa manière de s'alimenter. Nous profiterons du réseau développé autour de l'AMAP pour faire des réunions associatives festives à la ferme et des ateliers pédagogiques.

Les consommateurs s'engagent à acheter une part de la récolte au producteur ; ils sont solidaires des surplus et des aléas de la production.

L'engagement financier vis à vis du producteur se fait pour la durée du contrat (variant selon le producteur) et avant la première livraison. Le paiement se réalise sous forme de remise de chèques qui sont encaissés pendant l'année. Une fois la saison engagée il n'y a pas de remboursement possible. Il n'y aura pas de livraison sans versement préalable des chèques. Pour les personnes souhaitant un échelonnement personnalisé des encaissements des chèques, contacter le trésorier. D'autres produits peuvent être proposés qui ne font pas à proprement parler l'objet d'un contrat à diffusion régulière, mais d'un engagement ponctuel.